

L'insertion des diplômés de licence professionnelle

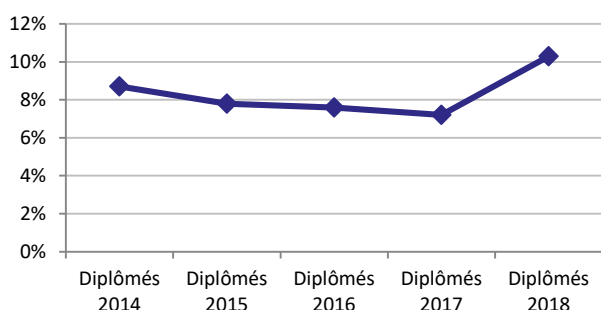
En chiffres

	Diplômés 2018
Effectif diplômés	1 677
Taux de poursuite d'études	46 %
Temps d'accès à l'emploi	2,4 mois
Salaire moyen à l'embauche	1 663 €
Situation à 18 mois :	
Taux de chômage	9 %
Taux d'emploi stable	73 %
Situation à 30 mois :	
Taux de chômage	10 %
Taux d'emploi stable	79 %
Part des PCS cadre	21 %
Part des PCS profession intermédiaire	62 %
Salaire moyen à 30 mois	2 027 €

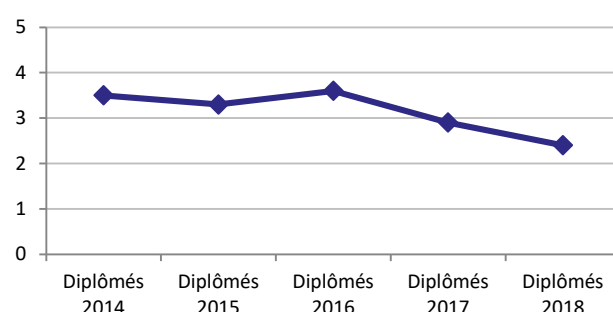
En décembre 2020, soit trente mois après l'obtention d'une licence professionnelle, 10 % des diplômés sont à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage est en hausse par rapport à la promotion précédente (+3 points), et atteint le niveau le plus élevé depuis cinq ans, sans doute un impact de la crise sanitaire. En revanche, le temps d'accès à l'emploi est le plus bas de la période : les diplômés 2018 accèdent à leur premier emploi en 2,4 mois. Et près de huit diplômés sur dix ont été embauchés moins de trois mois après leur sortie de formation. Mais moins de la moitié des diplômés accèdent en six mois ou moins à un emploi à durée indéterminée.

Dix-huit mois après la licence professionnelle, 9 % des diplômés étaient à la recherche d'un emploi, soit un taux de chômage similaire à celui à trente mois. Et, près des trois quarts des diplômés occupent un emploi stable à dix-huit mois, soit un peu moins que trente mois après la sortie de formation.

Evolution du taux de chômage à 30 mois depuis 5 ans



Evolution du temps d'accès à l'emploi depuis 5 ans



Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Temps d'accès à l'emploi :

Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi. Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure / profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS) de l'INSEE.

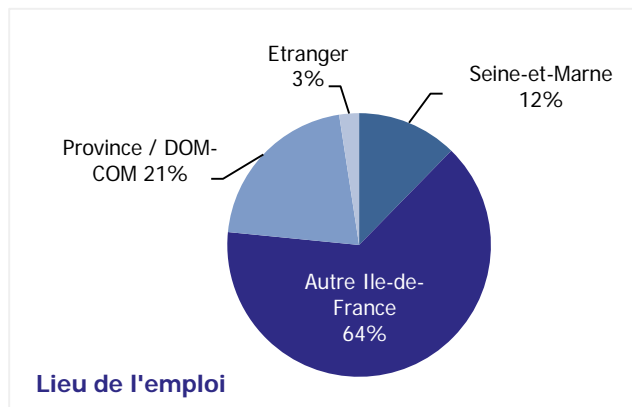
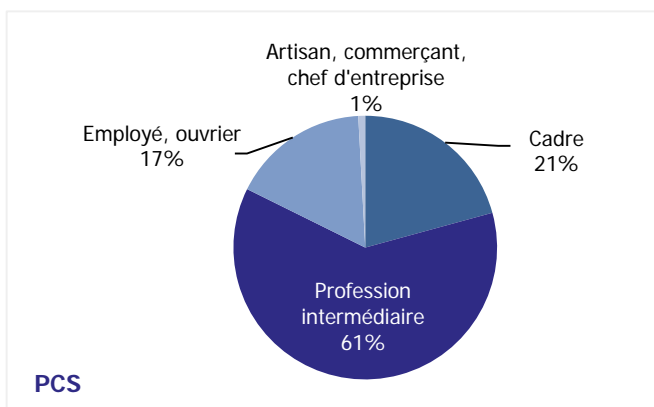
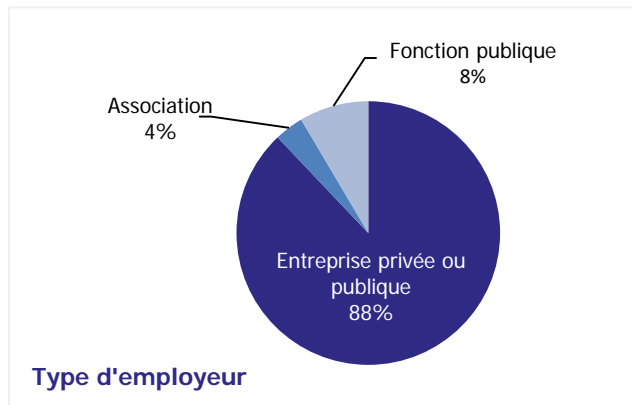
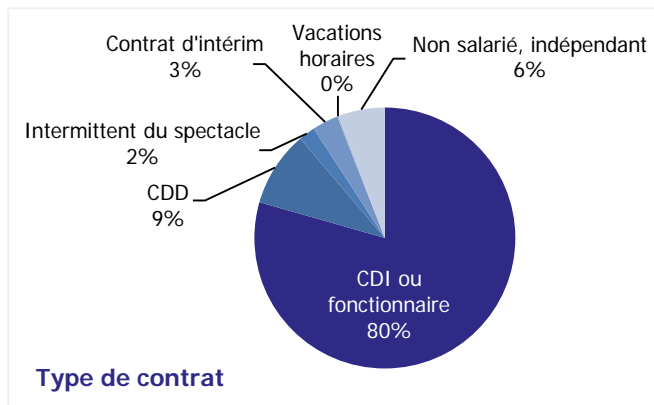
Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

Salaire moyen à 30 mois :

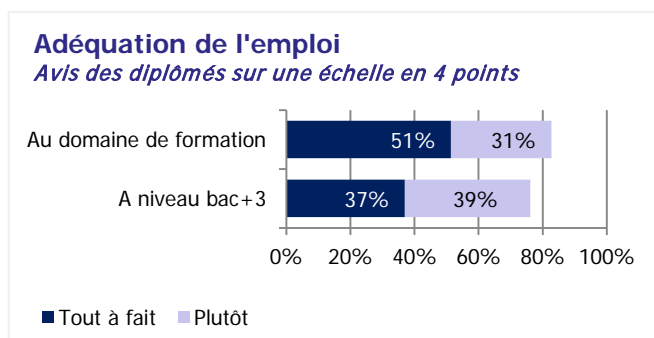
Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

L'emploi à 30 mois



Huit diplômés sur dix occupent des emplois stables. Parmi ceux ayant signé des contrats à durée déterminée, 61 % occupent des emplois précaires (CDD de moins de 6 mois, intérimaires, intermittents du spectacle...). Enfin, 6 % ont créé leur activité. La majorité des emplois relèvent des catégories des cadres et professions intellectuelles supérieures ou professions intermédiaires et moins d'un cinquième sont employés ou ouvriers. Ces derniers occupent moins souvent des emplois stables, et considèrent moins souvent que leur emploi correspond à leur niveau d'études et à leur domaine de formation.

Si le contexte sanitaire impacte le taux de chômage à trente mois, les conditions d'emploi des diplômés (à savoir : la stabilité de l'emploi, la catégorie de l'emploi et la rémunération) sont aussi favorables que celles de leurs aînés de la promotion 2017. D'ailleurs, plus de 80 % des diplômés estiment que leur emploi correspond à leur domaine de formation et les trois quarts pensent qu'il correspond à un niveau bac + 3. Cependant, quand ils occupent un emploi, 16 % des diplômés sont placés dans un dispositif de chômage partiel ou d'activité partielle. Fort logiquement, les diplômés des formations de l'hôtellerie, du tourisme et des activités de loisirs sont plus souvent concernés par le chômage partiel.



Les débouchés se trouvent majoritairement dans le secteur marchand. Un peu moins d'un dixième des diplômés travaillent dans la fonction publique ; il s'agit plus souvent de diplômés issus du domaine sciences humaines et sociales.

Les trois quarts des emplois se situent en Ile-de-France, mais peu en Seine-et-Marne (12 %). D'ailleurs, la majorité des diplômés travaillant dans le département en sont originaires. Un cinquième des emplois sont localisés en région, essentiellement, occupés par des non-franciliens.

Insertion selon le régime d'inscription en licence professionnelle

	Formation en apprentissage	Formation initiale classique
Effectif diplômés	1 056	322
Taux de poursuite d'études	48 %	53 %
Temps d'accès à l'emploi	2,2 mois	2,8 mois
Salaire moyen à l'embauche	1 646 €	1 523 €
Situation à 18 mois :		
Taux de chômage	7 %	16 %
Taux d'emploi stable	76 %	56 %
Situation à 30 mois :		
Taux de chômage	9 %	15 %
Taux d'emploi stable	84 %	60 %
Part des PCS cadre	23 %	13 %
Part des PCS profession intermédiaire	63 %	55 %
Salaire moyen à 30 mois	1 981 €	1 880 €

Insertion selon le domaine de formation

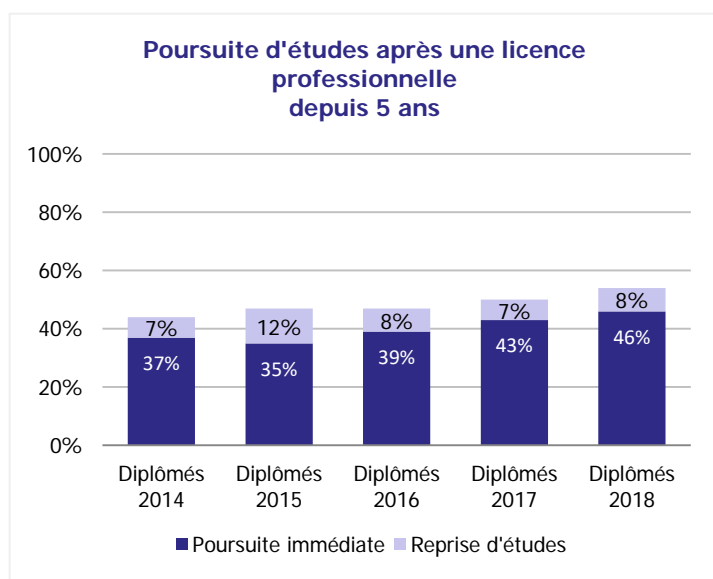
	Droit, économie, gestion	Sciences humaines et sociale et Arts, lettres et langues	Sciences, technologies, santé
Effectif diplômés	753	372	552
Taux de poursuite d'études	58 %	33 %	38 %
Temps d'accès à l'emploi	2,4 mois	3,1 mois	1,9 mois
Salaire moyen à l'embauche	1 584 €	1 582 €	1 775 €
Situation à 18 mois :			
Taux de chômage	12 %	11 %	6 %
Taux d'emploi stable	72 %	57 %	82 %
Situation à 30 mois :			
Taux de chômage	12 %	14 %	7 %
Taux d'emploi stable	87 %	59 %	86 %
Part des PCS cadre	17 %	23 %	22 %
Part des PCS profession intermédiaire	58 %	48 %	72 %
Salaire moyen à 30 mois	1 986 €	1 942 €	2 091 €

Les étudiants ayant obtenu leur licence professionnelle en apprentissage connaissent de meilleures conditions d'insertion que les étudiants de formation initiale classique. Ils accèdent plus rapidement à un emploi stable et mieux rémunéré. En effet, quatre apprentis sur dix ont été embauchés dans leur entreprise de formation contre trois sur dix pour les étudiants ayant effectué un stage.

Les diplômés de Sciences, technologies, santé connaissent les meilleures conditions d'emploi. Quant aux diplômés de Droit, économie, gestion, ils ont des conditions d'emplois semblables à ceux d'Arts, lettres et langues et Sciences humaines et sociales, à l'exception du temps d'accès à l'emploi et de la stabilité d'emploi moins favorables à ces derniers. En effet les débouchés des diplômés d'Arts, lettres

et langues et Sciences humaines et sociales, se situent plus souvent dans la fonction publique, ou les secteurs des arts du spectacle et l'hébergement et la restauration, où les contrats sont plus rarement à durée indéterminée. D'autre part, 16 % ont créé leur activité, impactant directement le taux d'emploi stable. Enfin, si 29 % de ces diplômés sont employés ou ouvriers, ils ne sont pas forcément déclassés dans la mesure où certains emplois, comme celui de guide interprète, relèvent de la catégorie des employés selon l'INSEE. D'ailleurs les diplômés estiment que leur emploi est en adéquation avec leur niveau d'études dans la même mesure que les autres diplômés. En revanche, ils considèrent moins souvent leur emploi en adéquation avec leur domaine de formation (- 10 points).

Les études après la licence professionnelle



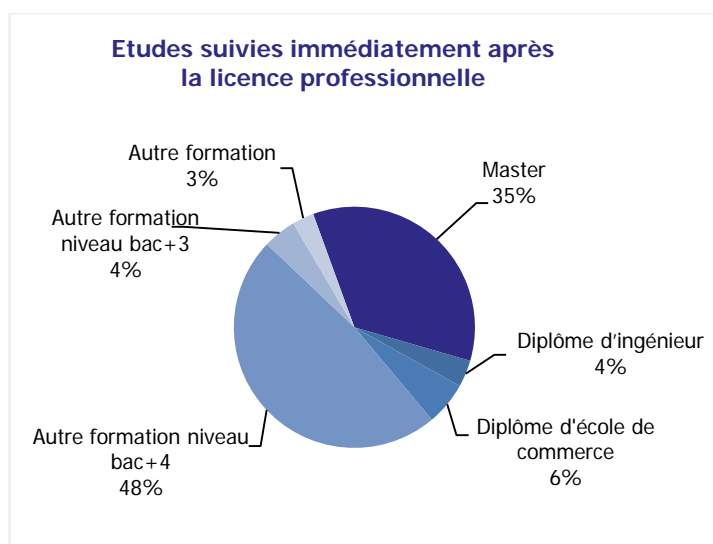
Près d'un diplômé sur deux s'est inscrit dans une formation immédiatement après l'obtention de sa licence professionnelle. S'ajoutent 8 % de diplômés ayant repris leurs études après une ou deux années d'interruption. Ainsi, plus de la moitié des diplômés ont poursuivi leurs études. Depuis cinq ans, les poursuites d'études après une licence professionnelle augmentent graduellement.

Les apprentis pendant leur licence professionnelle poursuivent leurs études dans la même mesure que les étudiants de formation initiale classique. Toutefois, ils poursuivent quasiment tous dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation (86 % contre 53 % des étudiants de formation initiale).

Les diplômés du domaine Droit, économie, gestion poursuivent plus souvent leurs études (58 % contre 36 % dans les autres domaines). Ce qui s'explique par le fait que ces étudiants ont plus souvent obtenu leur licence professionnelle dans le cadre d'un partenariat avec une école. Or, ces étudiants poursuivent majoritairement leurs études (plus de la moitié).

Un tiers des étudiants poursuivent en master ; parmi eux, une minorité se sont inscrits à l'Université Gustave Eiffel (20 %). Quelques étudiants se sont inscrits à un niveau bac + 3 (c'est notamment le cas des étudiants intégrant un cursus ingénieur) voire à un niveau inférieur. Au total, 11 % des étudiants sont inscrits à un niveau inférieur à celui auquel ils auraient pu prétendre.

Les deux-tiers des étudiants ayant poursuivi leurs études ont obtenu un diplôme supplémentaire, de niveau au moins équivalent à la licence professionnelle, auxquels s'ajoutent un cinquième des étudiants toujours en études trente mois après le diplôme.



Source et méthodologie

Source :

Enquête téléphonique et électronique, 30 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de licence professionnelle en 2018, soit 1 677 diplômés.

Taux de réponse :

76 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 656 diplômés.

Définitions

Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une ou deux années d'interruption.